Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 195

Rubrik: Choix d'un avion de combat

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHOIX D'UN AVION DE COMBAT

Le ciel peut attendre

La décision est donc tombée, qui n'aura finalement surpris personne. Pourtant, le 11 août dernier, le Département militaire fédéral proposait encore, de façon ferme, l'acquisition de 60 avions Corsair. Et cette option paraissait bénéficier alors des maladresses conjuguées de la diplomatie et de l'industrie aéronautique françaises.

Il aura donc suffi d'un mois pour que soit balayé le résultat de six ans de préévaluation, d'évaluation et de décision menées selon les données les plus modernes de la recherche opérationnelle. Mais déjà en 1971, en partie sous les pressions du Parlement, le Conseil fédéral avait troublé le calcul des experts militaires en réintroduisant le Mirage-Milan dans la compétition.

Une décision politique

Approuvé ou critiqué, le dénouement du 9 septembre 1972 frappe par sa précipitation. Et les arguments avancés par le Conseil fédéral à l'appui de sa décision soulignent encore cette impression. Le communiqué officiel fait en effet état de deux motifs essentiels : « L'écart entre les recettes et les dépenses de la Confédération s'est extraordinairement accentué au cours de ces derniers temps » et « La dépense que nous imposerait l'acquisition du Corsair ou du Milan serait si élevée qu'il faudrait réduire temporairement les exigences d'autres secteurs de la défense militaire ». Aucun de ces deux arguments ne convainc s'il s'agit de justifier, comme l'entend le Conseil fédéral, une situation nouvelle. L'état des finances fédérales ne s'est pas aggravé depuis quelques mois de façon si rapide qu'il était impossible de prévoir l'impasse actuelle. Et dans son message du 6 juin 1966 sur la conception de la défense nationale, l'Exécutif avait décrit comme l'une de ses préoccupations essentielles le maintien d'un équilibre entre les développements de l'aviation et des troupes terrestres.

A moins de constituer l'aveu d'une grave défaillance, les raisons officielles de la décision du Conseil fédéral n'apparaissent donc pas décisives. Et comme le montre la colère des aviateurs, elle ne justifie pas le désaveu fondamental ainsi infligé au travail d'évaluation du Département militaire qui, pour être couvert de fleurs, n'en est pas moins enterré, avec les 25 millions qu'il leur a coûté. La position que le Conseil fédéral a adoptée après des mois d'hésitations est donc éminemment politique. Encore traumatisé, quoi qu'on en dise, par le précédent de l'affaire des Mirages, l'Exécutif a senti vaciller sa majorité parlementaire. Il a vu toute la difficulté qu'il y aurait à présenter simultanément à l'opinion publique une politique accrue d'économie, voire de pression fiscale et une facture d'armement aussi lourde. Ainsi en est-il arrivé à fermer un dossier qui, sur la base des conditions qu'il avait lui-même fixées, paraissait présenter toutes les garanties techniques et militaires.

Menaces d'avenir et armes dépassées

Il fallait même à la plus haute autorité responsable un certain courage pour aller à l'encontre d'une décision du Département intéressé soutenue par d'aussi puissants intérêts militaires et administratifs. Mais il en faudra bien plus encore pour revenir sur la conception de la défense nationale de 1966. Car il ne suffira pas, si l'on veut éviter le retour de scandales comme l'affaire des Mirages, de modifier telle ou telle donnée dans l'estimation de la menace ou de la riposte. C'est l'esprit même de notre défense nationale qui doit être revu, d'où découlera une nouvelle évaluation de nos besoins. Que l'on se souvienne seulement de notre plus récente histoire militaire. En 1966, le Conseil fédéral, à la demande du parlement, a esquissé les grandes lignes d'une conception de la défense nationale, qui repose pour l'essentiel sur l'organisation des troupes de 1961. La mise en place des structures a donc précédé la réflexion sur l'utilisation de l'instrument, quelles que soient les concessions que les auteurs de la réforme de 1961 aient dû faire entre-temps à la réalité en raison de l'affaire des Mirages. Et la décision de l'Exécutif de ne pas choisir entre le Corsair et le Milan a seule évité la répétition d'une telle démarche, puisque le nouvel avion de combat serait devenu opérationnel en 1975 environ, soit quelques années avant que ne paraisse une nouvelle conception de la défense générale, économique, civile et militaire. L'arme aurait été achetée sur la base d'une stratégie dont on savait déjà qu'elle serait revue. Les avions coûtent très cher. Ils se démodent très vite. Et cela d'autant plus dans notre pays où l'on cherche à acheter un appareil qui a fait ses preuves et à adapter le plus exactement possible à nos conditions particulières le modèle standard que nous propose l'étranger afin d'avoir vraiment la bonne arme au bon endroit. Cette politique a un grand mérite, puisqu'elle a conduit notre défense aérienne, et derrière elle toute notre défense nationale, à l'impasse actuelle. Et à faire apparaître la nécessité d'un réexamen politique et non plus seulement stratégique des bases de notre armée.

Les militaires et l'impossible

Les militaires s'efforcent de donner à l'instrument qu'ils dirigent la plus grande crédibilité. Ce qui est normal puisque tel est leur métier. Ce qui l'est moins, c'est qu'à leurs yeux la crédibilité ne peut être que totale, ou n'est pas. « Débâcle » et « samedi noir » fulminait le commandant de corps Studer, chef des troupes d'aviation et de DCA. Cet état d'esprit est d'ailleurs partagé par bien des milieux civils ; ainsi la *NZZ* qui voit se dessiner le spectre d'une défense nationale à bon marché (mardi 12. 9.). Or, chacun le sait bien, les responsables militaires de notre défense les premiers, que seuls les Etats-Unis et l'Union soviétique possèdent une crédibilité totale. Et que nous devons nous contenter pour notre part d'une crédibilité à la mesure de nos moyens démographiques, financiers, techniques et politiques. Ainsi en étions-nous arrivés (*DP* 193) à nous demander si l'acquisition d'un avion d'appui de la troupe au sol, tel que devait être le Corsair, était vraiment une nécessité, non pas dans l'absolu, mais eu égard à notre situation. Car la tâche de l'aviation n'est-elle pas en priorité de défendre l'espace aérien en cas de neutralité armée ? Quant au conflit total qui se déroulerait sur notre sol, il ne pourrait être alors que mondial. Or nous savons d'avance que nous ne serons alors pas seuls et que protégés ou non par l'aviation d'appui, la seule quincaillerie de nos divisions blindées, risque de ne tenir que l'espace d'un baroud d'honneur, laissant éventuellement aux fantassins accrochés au sol le soin de poursuivre une possible résistance. Un sondage effectué au printemps 1971 par Isopublic, Zurich, à la demande de la maison Bührle-Oerlikon, fait d'ailleurs clairement apparaître ce problème au niveau de l'opinion publique. 79 % des personnes interrogées dans l'ensemble de la Suisse approuvent en effet le principe que la Suisse possède une armée, mais 52 % (74 % en Suisse romande) estiment que les dépenses militaires actuelles sont trop élevées. Au-delà de l'habituelle rogne et grogne, ces chiffres ne traduisent-ils pas le fait que les citoyens jugent actuellement disproportionné par rapport à la menace l'effort de défense auquel il doit consentir ? Et ne réagit-il pas comme un preneur d'assurance qui compare l'absence de sinistre au coût élevé de sa prime ?

Armée et politique

On ne sortira pas du dilemme en se disant que les circonstances étaient identiques dans les années 1925-1932, lorsque sous la poussée conjuguée de l'antimilitarisme de gauche et des espoirs mis dans la SDN de nombreux citoyens en étaient venus à renier la défense nationale. Car la situation générale en Europe et de l'Europe dans le monde a beaucoup changé.
Et le problème de l'armée et des armements également. La décision du Conseil fédéral est donc une occasion pour une Suisse que ne menace aucun voisin direct de reposer le problème de sa défense nationale. Mais ce réexamen, s'il est laissé aux seuls spécialistes, ne dégagera aucune alternative réelle à la conception actuelle. Il faut donc que les citoyens, là où ils sont rassemblés, puissent participer au débat général. Et que les partis politiques adoptent enfin des positions concrètes quant aux bases de leur politique militaire. Ce serait là un signe, nouveau chez nous, de leur crédibilité politique et une contribution efficace à la définition d'une défense nationale qui, avant d'être crédible, doit être réaliste.

LA SEMAINE
DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les chevaux n'en savent encore rien

La décision du Conseil fédéral à propos de l'achat d'avions de combat est commentée dans les deux hebdomadaires politiques. Dans le « Sonntags Journal » (38), le colonel brigadier Kurt Werner, docteur ès lettres et chef d'état-major de l'aviation, constate, en conclusion de ses réflexions, que seul le « Corsair A - 7 » répond à toutes les conditions spécifiques de la Suisse et dispose d'un armement en avance sur son temps.
Dans la « Weltwoche » (37), Rudolf Bächtold conclut que les 20 millions dépensés pour l'évaluation ont malgré tout été dépensés à bon escient : le fait que l'on ait dû admettre que les décisions d'un gouvernement ne peuvent pas être programmées vaut le prix de cet investissement ; « on peut de nouveau gouverner à Berne ».
La « Weltwoche » consacre quelques colonnes aux affaires nationales. Le vote populaire du 24 septembre permet à un partisian de l'initiative (le président du PSS : Arthur Schmidt) et à un adversaire (le radical soleurois Daniel Müller) d'opposer leurs arguments. Le rédacteur, Ulrich Kägi, continue sa campagne contre l'initiative en accusant ses partisans d'être des adversaires camouflés de la Défense nationale. Une comédie de Gœthe a été adaptée aux temps modernes sous le titre « Torquate Dassault ». Les personnages : Antonio Montegnägino, ministre de la guerre, Alvisch II, son conseiller, Leonore von Schult-Este, confident d'Antonio, Torquato Dassault, un Milanais, Aérospace Sanvitale, un corsaire.
Mentionnons encore un article sur les difficultés de la presse romande avec des indications sur quelques journaux menacés : « Le Fribourgeois », le « Journal d'Estavayer » et une information selon laquelle la « Gazette-NRL » et le « Journal de Genève » disposeront de quelques pages communes dès novembre.